



***POUR UNE EGALITE REELLE DES GENRES  
DANS LA REGION EURO-MEDITERRANEENNE***

*Casablanca, Maroc, les 23 et 24 avril 2010*

Evénement organisé par :

**La Plateforme non-gouvernementale Euromed  
Le Réseau Euromed des Droits de l'Homme**

En collaboration avec le : **Réseau Marocain Euromed des ONGs**

**Avec le soutien de la Commission européenne**





*La Plateforme Euromed exprime ses remerciements à l'ensemble des représentant(e)s des institutions publiques européennes et nationales, des organisations du mouvement des femmes et de la société civile et des instances académiques qui ont contribué à la réussite de cet événement.*

*Elle remercie également la Commission européenne et tout particulièrement les services de la DG RELEX et d'EUROPAID pour leur soutien politique et appui financier.*



## Avant-propos

*À la suite de la 2<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle Euromed de Marrakech sur le Renforcement du rôle des femmes dans la société qui a marqué l'année 2009 (11-12 novembre), plus de 80 organisations nationales et régionales, les plus représentatives du mouvement des femmes et de la société civile des deux rives de la Méditerranée, se sont réunies dans le cadre du Séminaire « Pour une égalité réelle des genres dans la région Euro-Méditerranéenne », organisé à l'initiative conjointe de la Plateforme Euromed et du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme en collaboration avec le Réseau marocain Euromed, grâce au soutien de la Commission européenne, à Casablanca, du 22 au 24 avril 2010. Elles se sont penchées sur les Conclusions ministérielles afin d'évaluer comment les instances politiques de l'Union européenne et de l'Union pour la Méditerranée ont répondu aux attentes de la société civile; afin de faire le bilan de l'acquis de leurs mobilisations historiques et tracer la voie d'une concertation et mobilisation plus ample pour mettre fin aux violations des droits des femmes et promouvoir en commun l'égalité des genres en tant que valeur et droit universel.*

*Le présent rapport constitue une synthèse de ces deux journées très denses en analyses, débats et témoignages ancrés sur les expériences et réalités de terrain des différents pays de la région. Les Conclusions de cet événement, le deuxième sur cette thématique en l'espace de six mois, ont été présentées en session plénière du Forum civil Euromed qui s'est tenu à Alicante quelques semaines plus tard du 14 au 16 mai 2010, étant consacré au thème de l'égalité. Elles ont contribué à alimenter les travaux de cette édition du Forum qui a mis à l'honneur l'égalité des genres en tant que dimension transversale de l'ensemble de ses ateliers et qui a rendu hommage à la contribution historique des associations du mouvement des femmes. Elles ont été incluses dans la Déclaration finale du Forum adoptée par 250 organisations de la société civile autonome des 43 pays de la région Euro-méditerranéenne en vue de la prochaine Conférence des Ministres des Affaires étrangères de l'Union pour la Méditerranée.*

*A l'issue de cette mobilisation extraordinaire et sans précédent, la Plateforme Euromed riche des compétences et des forces des organisations réunies en son sein est déterminée à œuvrer en commun avec toutes les grandes initiatives existantes dans la région pour les droits fondamentaux des femmes et l'égalité réelle des genres, qui est une dimension primordiale de ses combats.*

*Catherine Sophie Dimitroulias,  
Administratrice de la Plateforme Euromed*





*2<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société (Marrakech, novembre 2010). La Délégation de la Plateforme Euromed composée de Abdelmaksoud Rachdi, Catherine Sophie Dimitroulias et Magali Till, auprès de la Ministre Nouzha Skalli.*





## Sommaire

Document de cadrage .....	6
Programme du séminaire .....	10
Synthèse des sessions.....	15
Conclusions du séminaire .....	18

## *Annexes*

Liste des participants.....	21
Documents de référence.....	27

- Conclusions de la Deuxième Conférence Ministérielle Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, Marrakech, 11 et 12 novembre 2009 ;
- Déclaration finale de la Conférence “Egalité des sexes dans la région euro-méditerranéenne : Du plan-cadre à l’action”, organisée par le REDH et la Plateforme Euromed à Istanbul, les 24-25 octobre 2009 ;







## Document de cadrage

### I. Historique

Cet événement organisé par la PLATEFORME NON-GOUVERNEMENTALE EUROMED et le RESEAU EUROMED DES DROITS DE L'HOMME avec le soutien de la COMMISSION EUROPEENNE, a pour ambition d'offrir un espace ouvert de rencontre, d'échange et de proposition visant la coopération et la mobilisation solidaire pour la défense et la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes à l'échelle euro-méditerranéenne.

À la suite du FORUM CIVIL EUROMED 2008 et dans la perspective du prochain FORUM 2010 organisés par la Plateforme Euromed, à Alicante en mai prochain, cette rencontre se situe dans la continuité des débats des organisations du mouvement des femmes et plus généralement de la société civile des deux rives de la Méditerranée réunies au sein des Fora et de la Plateforme Euromed autour d'une valeur et d'un droit universel commun : **l'égalité entre femmes et hommes**. Proclamée par la Charte fondatrice de la Plateforme, cette valeur est placée au cœur de son action.

Les organisations des femmes qui sont aux fondements de la Plateforme ont joué un rôle majeur dans l'histoire des Fora civils Euromed. Elles sont à l'origine de nombre de Résolutions adoptées par les Ateliers thématiques consacrés à l'égalité des genres qui constituent des pièces maîtresses des Déclarations finales des Fora les plus récents, depuis celui de Naples (2003) jusqu'à celui de Marseille (2008), mais également de Déclarations et interventions publiques de la Plateforme Euromed qui a défendu leurs positions au plus haut niveau, auprès des pouvoirs publics du Partenariat Euromed, notamment dans le cadre des Conférences Ministérielles Euromed d'Istanbul (2006) et de Marrakech (2009), comme auprès d'autres instances européennes et internationales.

Par ses Déclarations historiques, la société civile rappelle ainsi inlassablement l'impérieuse obligation qui s'impose à l'UE, à ses États membres et à ses États partenaires, en vertu des traités internationaux et européens<sup>1</sup>: *d'«éliminer les inégalités dont sont victimes les femmes et de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines, en droit et en fait. Elle souligne que celle-ci est une pierre angulaire du Partenariat Euromed et une condition sine qua non des processus de démocratisation et de développement.»*

Le Forum Euromed de Luxembourg (2005) reconnaissant cette contribution du mouvement des femmes, affirmait par sa Déclaration finale *«la nécessité d'un réseau Euro-méditerranéen «Egalité femmes-hommes» dans le cadre du Forum qui vise l'action en réseau, la coopération, l'information»,* et en posait le principe<sup>2</sup>. Par leurs Recommandations les plus récentes, les

---

<sup>1</sup> Pacte International des Droits Civils et Politiques (art. 3), Pacte des Droits Economiques Sociaux et Culturels (art. 3), Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes CEDAW de 1979 et Protocole additionnel de 1999, Convention européenne des Droits de l'Homme (art. 14) et Protocole n°12 à la CEDH, Charte Sociale Européenne révisée (art. E), Art. 2, et 3 (2), 13 du TCE, art. 6, 11 (2), 49 du TUE, jurisprudence de la CJCE, Charte des droits fondamentaux de l'UE (art. 18, 20, 21, 22, 23), Déclaration du Sommet de Barcelone de 1995, Conclusions et Plan d'action quinquennal adopté au Sommet de Barcelone+10, le 28 Novembre 2005; Conclusions et Plan d'action quinquennal visant le renforcement du rôle des femmes dans la société adopté à la Conférence Euromed d'Istanbul du 14 - 15 novembre 2006, Conclusions de la 1ère Conférence Euromed des Ministres de l'immigration d'Algarve de novembre 2007, Déclaration du Sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008 (par. 6).

<sup>2</sup> Documents de travail et synthèse du Forum civil Euromed Luxembourg 2005, « Pour une véritable implication de la société civile dans le Processus de Barcelone », organisé par la Plateforme Euromed , à Luxembourg, avril 2005.



organisations de femmes et plus généralement de la société civile réunies dans le cadre de l'Atelier «*Femmes des deux rives : droits communs dans un espace partagé*» du Forum Euromed 2008, demandaient à la Plateforme Euromed «*d'assurer un bilan réel du suivi du Plan d'action d'Istanbul et d'organiser une réunion des organisations de femmes œuvrant pour leurs droits, préparatoire à la Conférence Ministérielle relative au printemps 2009 (...) d'assurer que la participation des organisations féminines soit élargie et qu'une continuité entre les fora soit maintenue, par la mise en place d'un groupe de travail assurant l'échange d'information entre les différentes associations de femmes et les réseaux représentés à cet atelier.* »<sup>3</sup>

Nombreuses sont les initiatives de la société civile ces dix dernières années qui témoignent de la priorité accordée à la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes et dans la région Euro-méditerranéenne par plusieurs membres de la Plateforme Euromed dans toute leur diversité.

Plus généralement, on mentionnera pour leur importance majeure les campagnes suivantes :

- La campagne régionale «*Egalité sans réserve*» relative à la levée des réserves à la CEDAW ;
- La campagne régionale «*Ma nationalité est mon droit et celui de ma famille*», relative au droit des femmes à transmettre leur nationalité à leurs enfants ;
- Les différentes campagnes nationales et sous régionales relatives à la lutte contre les violences ;
- La campagne Maghrébine relative à l'égalité successorale.

On rappellera, notamment, l'importante activité de recherche et de plaidoyer conduite depuis 2003 par le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REDMH), riche de la contribution des associations féminines qui sont ses membres, et notamment leur récent *Rapport parallèle sur le suivi, le contrôle et l'évaluation du Plan d'action d'Istanbul*, publiée par le REMDH en 2009.

À la veille de la 2<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle Euromed de Marrakech sur le *Renforcement du rôle des femmes dans la société* qui a marqué l'année 2009 (11-12 novembre), plus de 120 organisations féminines réunies dans le cadre de la Conférence «*Egalité des Genres dans la région Euro-Med : du Plan d'action à l'action?*», à l'initiative conjointe de la Plateforme Euromed et du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme, à Istanbul, les 24-25 octobre 2009, adoptaient des Recommandations sur la promotion de l'égalité des genres et la participation de la société civile à cet égard, fondées sur le Rapport parallèle précité. Elles demandaient en particulier «*d'organiser en 2010 une réunion de suivi de la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Marrakech, avec une large participation de la société civile dans sa diversité, en particulier les organisations de défense des droits des femmes et les organisations droits humains, pour évaluer les retombées de la Conférence et étudier les moyens de travailler ensemble dans ce cadre, afin de renforcer l'égalité des sexes et les droits des femmes dans la région. Cette réunion permettra de s'assurer que l'égalité des sexes et les droits des femmes seront intégrés au Forum civil 2010*».

Leurs Recommandations ont été officiellement présentées à la Présidence suédoise de l'Union européenne, à la Co-présidence de l'Union pour la Méditerranée, à la Commission européenne, et au gouvernement marocain. Elles ont été défendues de vive voix par la délégation de la Plateforme Euromed et largement diffusées dans le cadre de la Conférence ministérielle, contribuant ainsi à la formulation de sa Déclaration finale. Ce texte constitue l'exemple récent

---

<sup>3</sup> Actes du Forum civil Euromed 2008 «*Circuler et vivre ensemble dans l'espace Euromed*», organisé par la Plateforme non gouvernementale Euromed avec le soutien de la Présidence française de l'UE et de la Commission européenne, à Marseille, du 31 octobre au 2 novembre 2008.



par excellence de la reconnaissance et de l'impact qui est celui de la société civile, sa capacité de négociation et d'influence, grâce à la coopération de ses différentes composantes.

## **II. Objectifs**

Fidèle à cette histoire, cet événement a pour objectif de :

- 1. Permettre, au lendemain de la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle Euromed de Marrakech, l'évaluation concertée des résultats et des perspectives ouvertes par cet événement du nouveau processus d'Union pour la Méditerranée<sup>4</sup> ;**
- 2. Renforcer les liens de coopération et de synergies entre toutes les initiatives de terrain qui œuvrent dans l'espace euro-méditerranéen sur les différentes dimensions de l'égalité des genres et des droits des femmes. Elle offre un espace ouvert de rencontre, de débat et d'échange afin de promouvoir la voix et la force des femmes et d'amplifier leur participation et leurs efforts d'interpellation dans la région ;**
- 3. Mettre en place un cadre Euromed de coalition, de coordination et de suivi de toutes ces initiatives.**

## **III. Contexte**

En ce début d'année 2010, cet événement se situe dans le contexte d'une importante actualité européenne et internationale qui met au premier plan la lutte contre les inégalités dont sont victimes les femmes et la promotion de l'égalité des genres. Celle-ci constitue un objectif prééminent et transversal de l'UE dans toutes ses politiques, consolidé et étendu avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne<sup>5</sup> et une priorité de la Présidence espagnole de l'UE en cette Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>6</sup> et de célébration des anniversaires de la Plateforme d'action de la Conférence mondiale de Pékin et de la CEDAW. Dans le contexte de la crise économique mondiale, la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes, notamment des droits économiques et sociaux, acquièrent aujourd'hui une importance cruciale dans toutes les initiatives mettant en exergue le rôle et la contribution des femmes.

Les organisations intéressées sont invitées à participer activement à cette rencontre et à l'enrichir de leur représentativité, compétence et expériences du terrain (leçons tirées, bonnes pratiques, acquis et contraintes), en contribuant au débat par leurs interventions, leurs analyses et leurs propositions d'initiatives conjointes de plaidoyer.

Un espace d'information sera mis à leur disposition, pour la diffusion de leur documentation et autres supports.

*Rapporteure générale : C.S. Dimitroulias*

---

<sup>4</sup> Conclusions finales in <[http://ec.europa.eu/comm/external\\_relations/euromed/women/docs/index.htm](http://ec.europa.eu/comm/external_relations/euromed/women/docs/index.htm)>

<sup>5</sup> Traité de Lisbonne (JO C306 17.12.2007), et Versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (JO C115 du 9.05.2008) sur le site <<http://www.consilium.europa.eu>> Entré en vigueur le 1er décembre 2009, le traité de Lisbonne modifie les deux traités fondamentaux de l'Union, à savoir le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne – ce dernier étant renommé «traité sur le fonctionnement de l'Union européenne». Il entraîne d'importants changements institutionnels et a l'ambition de permettre à l'Union de fonctionner plus efficacement et de jouer un rôle de premier plan à l'échelon international. Le système de présidence tournante est concerné: il devra être adapté pour assurer une coopération étroite avec les deux grands postes créés par le traité : le président du Conseil européen Herman Van Rompuy, et le

haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères, Catherine Ashton. Comme l'Espagne est le premier pays à assumer la présidence tournante sous le nouveau traité, elle aura l'occasion d'orienter les aménagements nécessaires, et participera également à la mise en place du «service d'action extérieure», à la fois service des affaires étrangères et corps diplomatique de l'Union européenne, qui sera dirigé par Catherine Ashton.

<sup>6</sup> sur l'Année européenne 2010 les sites :<<http://www.2010againstpoverity.eu/opencms/?langid=en>>





## Programme

**Jeudi, 22 avril 2010**

**ARRIVÉE DES PARTICIPANTS**

**DINER OFFERT**

**Vendredi, 23 avril 2010**

**8H30 : ACCUEIL DES PARTICIPANT(E)S**

**SESSION D'OUVERTURE (9H00-10H15 )**

***MOT DE BIENVENUE***

**Abdelmaksoud RACHDI**, *Président de la Plateforme Euromed*  
**Michel TUBIANA**, *Secrétaire général de la Plateforme Euromed,*  
*Administrateur du Réseau Euromed des Droits de l'Homme*  
**Hamid LAMRISSI**, *Coordinateur Réseau Euromed Maroc*

***ALLOCUTIONS D'OUVERTURE***

**Rachida TAHRI**, *Ministère Marocain du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité*  
**Paqui SANTONJA MAYOR**, *Coprésidence Espagnole de l'UpM*  
**Camelia SUICA**, *Délégation de l'Union européenne au Maroc*  
**Geneviève ZDROJEWSKI**, *Ministère français du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, Pôle Droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes*

**10H15 - 10H30 : PAUSE CAFÉ**



### PREMIÈRE SESSION (10h30-12h30)

#### ***Présentation des Conclusions de la 2<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle Euromed de Marrakech sur le renforcement du rôle des femmes dans la société Les réactions de la société civile euro-méditerranéenne***

##### Modératrices

**Patricia JIMENEZ**, *Heinrich Böll Stiftung, Bureau UE, Directrice du Programme de Dialogue Global*

**Lamia JABAREEN**, *représentante du Centre de conseil et d'aide juridique de la femme (WCLAC)*

##### **Présentation des Conclusions ministérielles de Marrakech**

**Khadija CHERIF**, *représentante de l'Association Tunisienne des Femmes Démocratique (ATFD), et de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)*

##### **Position du REMDH et de la Plateforme Euromed à l'égard des Conclusions ministérielles**

**Magali THILL**, *Référante politique de genre au sein du comité exécutif du REMDH*

**Catherine Sophie DIMITROULIAS**, *Membre du Bureau de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe Administratrice de la Plateforme Euromed, Vice-présidente de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM).*

##### Débat

##### Rapporteure

**Radhia Ben ZEKRI**, *Présidente de l'Association des Femmes tunisiennes pour la Recherche et le développement (AFTURD),*

**Anita KYNSILHEHTO**, *Tampere Peace Research Institute*

### 12H30-14H00 : DÉJEUNER

### DEUXIÈME SESSION (14h00-16h00)

#### ***Comment est-ce que les Conclusions ministérielles seront utiles aux différentes campagnes et au renforcement de la société civile***

##### Modératrice

**Neila JRAD**, *représentante de l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD)*

« **Egalité sans réserve** », campagne régionale relative à la levée des réserves à la CEDAW

**Rabea NACIRI**, *Représentante de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc – Coordinatrice générale de la Coalition Régionale « Egalité sans Réserve »*

« **Ma nationalité est mon droit et celui de ma famille** », campagne régionale relative au droit des femmes à transmettre leur nationalité à leurs enfants

**Roula MASRI**, *Coordinatrice du Collectif de recherche et formation sur le développement /Action – Coordinatrice de la campagne*



La campagne Maghrébine relative à « **l'égalité successorale** ».

**Bushra BELHAJ**, *Coordinatrice de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)*

**Campagne 50/50** du Lobby Européen des Femmes

**Cécile GREBOVAL**, *Directrice des programmes du Lobby européen des femmes (EWL)*

Débat

**Conclusions Wassila TAMZALI**, *Avocate, ancienne Directrice du Droit des Femmes à l'Unesco*

Rapporteure

**Maria Angels ROQUE**, *Directrice des Etudes à l'Institut de la Méditerranée (IEMED)*

**16H00 – 16H15 : PAUSE CAFÉ**

### TROISIÈME SESSION (16h15-18h30)

*La mise en œuvre des Conclusions Ministérielles de Marrakech, quelles implications pour la société civile, quels liens avec d'autres instruments internationaux*

Modératrice

**Caterina ARCIDIACONO**, *Professeure à l'Université Federico II de Naples, Administratrice de la Plateforme Euromed -*

**Plans d'actions nationaux – Comment assurer l'intégration du genre et les exigences des ONGs ?**

**Afaf MAREI**, *Représentante de la Coalition des ONG égyptienne pour la CEDAW.*

**Comment élargir les alliances sur l'égalité des genres et les droits des femmes au-delà du mouvement féministe ?**

**Amal ABDEL HADI**, *Représentante du Centre des Etudes des Droits de l'Homme du Caire et de New Woman Foundation*

**Présentation du Programme régional "Enhancing Equality between Men and Women in the Euromed Region" (2008-2011)**

**Nerea CRAVIOTTO**, *représentante de ACSUR Las Segovias*

Débat

Rapporteure:

**Ana Sofia FERNANDES**, *Présidente de la Plateforme portugaise des droits des Femmes, Coordination nationale de l'AFEM et du LEF*

### **ALLOCUTION**

**Nouzha SKALLI**,

*Ministre Marocain du Développement Social de la Famille et de la Solidarité*

**20H00 : RÉCEPTION DINATOIRE**



**Samedi, 24 avril 2010**

**QUATRIÈME SESSION (9h30-13h30)**

***Quelles sont les perspectives d'avenir?***

***Pour le renforcement de la coopération de la société civile sur l'égalité des genres et les droits des femmes dans la région EuroMed***

Modératrice

**Jamila SAYOURI**, *Présidente de la Fédération nationale d'appui aux réformes et initiatives locales*

Introduction au débat

**Alya CHERIF CHAMMARI**, *Directrice exécutive du Collectif 95 Maghreb Egalité*

Recommandations des différentes sessions

**Les rapporteurs présentent les recommandations de trois sessions afin d'aboutir aux conclusions du séminaire**

**Intervention de Karmen ROMERO**, députée européenne

Rapporteure

**Teresa BOCCIA**, *Professeure à l'Université de Naples, Administratrice suppléante de la Plateforme Euromed, Présidente de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM)*

***ALLOCUTIONS DE CLÔTURE***

**Gerarda VENTURA**, *Vice-présidente de la Plateforme Euromed*

**Abdelmaksoud RACHDI**, *Président de la Plateforme Euromed*

**Magali THILL**, *Référent politique de genre au sein du comité exécutif du REMDH*

**13H30 : DÉJEUNER**

**15H00 : VISITE LIBRE DE LA VILLE**

**20H00 : DINER DE CLÔTURE**





## Synthèse des sessions

### PREMIÈRE SESSION

#### **Présentation des Conclusions de la 2ème Conférence Ministérielle Euromed de Marrakech sur le renforcement du rôle des femmes dans la société** **Les réactions de la société civile euro-méditerranéenne**

La lecture des Conclusions de la Conférence Ministérielle de Marrakech du point de vue de la société civile telle que proposée par ses représentantes et enrichie par le débat se résume ainsi :

#### *Les points positifs*

Grâce à la pression exercée depuis plus de 15 ans, les deux Conférences Ministérielles reflètent d'une manière explicite les revendications du mouvement des femmes soutenues plus généralement par la société civile des deux rives de la Méditerranée, bien que les engagements Ministériels ne soient pas suivis d'une mise en œuvre effective.

A cet égard on notera :

- La réaffirmation par les Etats de l'universalité et de l'indivisibilité des droits humains des femmes et leur engagement à agir en conformité avec les instruments du droit international, dont en premier lieu la CEDAW.
- L'engagement des Etats à intégrer la dimension de l'égalité des genres de manière transversale dans toutes les politiques, programmes et plans d'action de la Politique européenne de Voisinage et de l'Union pour la Méditerranée ;
- L'affirmation pour la première fois des droits des femmes à la santé reproductive et à l'égalité salariale, qui sont acquis dans les Conclusions de la 2ème Conférence Ministérielle ; on notera par ailleurs la mention expresse aux droits des femmes migrantes et réfugiées.
- La réaffirmation par les Etats du rôle essentiel de la société civile et notamment des organisations qui œuvrent pour les droits des femmes en tant que partenaire incontournable.

#### *Les points négatifs*

Néanmoins, cette évolution positive ne saurait occulter :

- Une volonté politique inégale des Etats du Sud, tels l'Egypte, et la Tunisie, comme d'ailleurs, l'ambiguïté des Conclusions Ministérielles qui affirment l'universalité des droits des femmes en même temps que son opposé la spécificité culturelle, souvent invoquée comme prétexte pour mettre des freins à l'égalité des genres ;
- La non-application des dispositions de conditionnalité démocratique et des droits de l'Homme des accords d'association ;
- L'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation précis, faute desquels les Conclusions Ministérielles risquent de rester lettre morte.
- Les graves obstacles qui s'opposent en réalité à la participation des acteurs de la société dans le processus de suivi des Conférences Ministérielles.



### ***Les recommandations***

Le débat a mis en évidence la nécessité de :

- a) Mettre en place des initiatives nouvelles tout en évitant de faire double emploi avec les initiatives et campagnes régionales existantes ;
- b) Renforcer la coordination entre les associations du mouvement des femmes ainsi que leur coopération avec les institutions de l'Union pour la Méditerranée comme de l'Union européenne.
- c) Affirmer le caractère transversal de l'égalité des genres tout en maintenant les ateliers spécifiques qui sont consacrés aux droits des femmes dans le cadre des Fora civils Euromed, comme des autres événements organisés par la société civile, et inciter la participation des associations généralistes et des hommes à ces événements.

\*

## **DEUXIÈME SESSION**

### **Comment est-ce que les Conclusions ministérielles seront utiles aux différentes campagnes et au renforcement de la société civile**

La deuxième session a exploré la manière dont la société civile pourrait se saisir à l'avenir des Conclusions de la Conférence Ministérielle afin de renforcer l'égalité des genres dans les faits et a mis en évidence l'apport, en termes de bonnes pratiques, des diverses campagnes conduites par la société civile euro-méditerranéenne.

La session a soulevé en premier lieu le problème des réserves aux instruments internationaux, une pratique courante des Etats du Sud qui invalide l'objectif d'égalité des genres bien que celui-ci soit affirmé par les Conclusions ministérielles de Marrakech. Les législations en matière d'héritage, ou de nationalité qui sont en vigueur dans les Etats du Sud illustrent ce fait.

\*

## **TROISIÈME SESSION**

### **La mise en œuvre des Conclusions Ministérielles de Marrakech, quelles implications pour la société civile, quels liens avec d'autres instruments internationaux**

La société civile a besoin d'appréhender et de s'emparer des instruments régionaux et internationaux relatives aux droits des Femmes car il y existe une forte contradiction entre les engagements internationaux, les instruments relatifs aux droits des Femmes et les accords bilatéraux entre les Etats. Il est essentiel de développer des stratégies de sensibilisation et de lobbying qui peuvent se décliner à travers le renforcement des structures existantes, au développement et à la création plus ou moins formelle de nouvelles.

Il est nécessaire de poser un cadre de coordination et de mutualiser les expériences entre les



organisations qui œuvrent pour les droits de Femmes et les acteurs d'autres secteurs en favorisant l'intégration de la question Genre dans des actions communes, notamment au travers de la Plateforme Euromed.

Des instruments importants existent tant au niveau de l'ONU qu'au niveau régional et de l'UE (référence notamment aux articles 3 et 21 du traité de Lisbonne). Toutefois, une société civile forte, informée et bien préparée est l'exigence *à minima* pour défendre les droits des Femmes.

Les femmes représentent plus de la moitié de la population et les droits des femmes sont des droits de l'homme. C'est une question de justice sociale.



### **QUATRIEME SESSION**

#### **Quelles sont les perspectives d'avenir pour le renforcement de la coopération de la société civile sur l'égalité des genres et les droits des femmes dans la région EuroMed**

Le débat de la quatrième session et les discussions lors des ateliers qui l'on précédé ont donné lieu aux Conclusions finales du Séminaire (présentées ci-après).





## Conclusions

Les représentant(e)s du mouvement des femmes et de la société civile autonome des deux rives de la Méditerranée œuvrant pour l'égalité des genres, se sont réuni(e)s à Casablanca, les 23 et 24 avril 2010, dans le cadre du séminaire "Pour une Egalité réelle des genres dans la région euro-méditerranéenne", organisé à l'initiative de la Plate-forme non-gouvernementale Euromed en collaboration avec le Réseau Euromed des Droits de l'Homme et du Réseau Marocain Euromed des ONGs, avec le soutien de la Commission européenne.

Ce séminaire consacré à l'approfondissement des recommandations relatives aux droits des femmes adoptées par les fora civils, dont le Forum civil 2008 de Marseille, à la lumière de l'actualité de la 2ème Conférence Ministérielle Euromed sur le "Renforcement du rôle des Femmes dans la Société» qui s'est tenue à Marrakech les 11 et 12 novembre 2009, a permis un débat concerté autour de trois axes :

- **Evaluation par la société civile des Conclusions de la Conférence Ministérielle de Marrakech ;**
- **Témoignages des campagnes les plus importantes dans la région, pour la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes;**
- **Mise en œuvre de stratégies visant à coordonner les initiatives existantes de la société civile.**

Les organisations participantes au Séminaire "Pour une Egalité réelle des genres dans la région euro-méditerranéenne" affirment leur volonté d'œuvrer en commun et en réseau pour promouvoir l'égalité réelle des genres en tant que valeur universelle et les droits fondamentaux des femmes en tant que partie essentielle des droits humains universels et indivisibles ;

Expriment leurs vives préoccupations face aux violations aggravées des droits des femmes, dans le contexte actuel de crise économique et de montée en puissance des intégrismes dont les femmes sont les premières victimes dans la région euro-méditerranéenne, comme dans le reste du monde ;

Rappellent l'impérieuse obligation qui s'impose en vertu des traités européens et internationaux à l'Union européenne, à ses institutions, à ses Etats membres et à ses Etats partenaires, d'éliminer les inégalités dont sont victimes les femmes et de promouvoir, en droit et en fait, l'égalité des genres dans tous les domaines, y compris dans la politique extérieure de l'Union ;

Rappellent que l'égalité des genres constitue une pierre angulaire du Partenariat Euromed et une condition sine qua non des processus de démocratisation et de développement de la région euro-méditerranéenne. Aucune spécificité culturelle ou religieuse ne peut justifier les inégalités entre les femmes et les hommes et les violences faites aux femmes.

À cet égard, les participant(e)s, tout en se félicitant du progrès marqué par les Conclusions Ministérielles de Marrakech comme par certaines législations nationales, soulignent :

- **l'incohérence entre, d'une part, les obligations et les engagements réitérés des Etats partenaires de l'Union pour la Méditerranée, sur la base des traités européens et internationaux, en premier lieu de la CEDAW, d'autre part, le fait que ces**



engagements ne sont pas suivi d'application dans leurs pratiques ;

- l'absence de la dimension de l'égalité des genres dans les Plans d'action de la Politique Européenne de Voisinage ;
- l'absence de mécanismes de suivi effectif des Conclusions Ministérielles de Marrakech ;
- la difficulté croissante de la société civile d'être incluse et de participer dans les débats institutionnels et le processus de prise de décision.

Les participant(e)s demandent instamment à l'Union européenne, à ses institutions, à ses Etats membres et aux 43 Etats partenaires de l'Union pour la Méditerranée :

1. d'intégrer de manière transversale la dimension de l'égalité des genres et d'en assurer le respect et l'application effective dans toutes les politiques, programmes et projets de l'Union pour la Méditerranée, dans tous les Plans d'action de la Politique Européenne de Voisinage, comme dans toutes les clauses démocratiques des Accords d'association ;
2. de réaliser, en droit et en fait, l'ensemble des Conclusions Ministérielles de Marrakech sur la base de mécanismes de suivi fiables et de moyens financiers adéquats, en conformité avec la CEDAW et en coordination avec la Politique européenne de Voisinage et le Programme de renforcement de l'égalité entre hommes et femmes dans la région euro-méditerranéenne ;
3. d'assurer la pleine participation de la société civile, notamment des organisations des femmes, tant dans la conception, que dans la mise en place et le suivi de ces politiques, sans laquelle aucun impact réel sur les sociétés n'est possible.

Les participant(e)s soulignent l'apport et l'acquis historique du mouvement des femmes réuni dans le cadre des fora civils Euromed, et la nécessité urgente à présent de :

- développer des nouvelles stratégies visant à coordonner les nombreuses initiatives de la société civile qui existent au niveau national et régional et à permettre la connaissance des bonnes pratiques et leur application dans des contextes différents ;
- encourager les organisations des femmes et plus généralement de la société civile à participer à l'élaboration de plans nationaux concrets pour la mise en œuvre des Conclusions de la Conférence Ministérielle de Marrakech ;
- solliciter la Commission européenne à soutenir davantage la réalisation de projets régionaux visant à informer, à éduquer et à sensibiliser les citoyen(ne)s aux différentes dimensions de l'égalité des genres.

Les participant(e)s se félicitent de cette initiative de la Plate-forme Euromed et du Réseau Euromed des Droits de l'Homme et remercient la Commission européenne de son soutien. Elles et ils leur demandent de poursuivre leurs efforts pour faire progresser l'égalité des genres, en organisant au moins une réunion annuelle afin d'assurer le suivi des recommandations y relatives des ateliers des fora civils et la concertation des initiatives de la société civile.



## Annexes

### + Liste des participants

### + Documents de référence

- Conclusions de la Deuxième Conférence Ministérielle Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, Marrakech, 11 et 12 novembre 2009 ;
- Déclaration finale de la Conférence “Egalité des sexes dans la région euro-méditerranéenne : Du plan-cadre à l’action”, organisée par le REDH et la Plateforme Euromed à Istanbul, les 24-25 octobre 2009 ;







N°	Prénom_Nom	Courriel	Organisation
1	<i>Abdelhamid Beyuki</i>	<a href="mailto:director@remcode.org">director@remcode.org</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
2	<i>Afaf Marei</i>	<a href="mailto:afaf_marei@yahoo.com">afaf_marei@yahoo.com</a>	<b>Egyptian NGO CEDAW</b>
3	<i>Aicha Abu Firas</i>		<b>Forum Saada</b>
4	<i>Alya Chérif Chammari</i>	<a href="mailto:cherif.chammari@gmail.com">cherif.chammari@gmail.com</a>	<b>Collectif 95 Maghreb Egalité</b>
5	<i>Amal Abdel Hadi</i>	<a href="mailto:amalhadi99@yahoo.com">amalhadi99@yahoo.com</a>	<b>Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS) / CEDAW campaign</b>
6	<i>Amal El Idrissi</i>		<b>ACEC</b>
7	<i>Amine Benelhour</i>		<b>RTM</b>
8	<i>Ana Sofia Fernandes</i>	<a href="mailto:ana.sofia.fernandes@gmail.com">ana.sofia.fernandes@gmail.com</a>	<b>Plateforme Portugaise pour les Droits des Femmes</b>
9	<i>Anitta Kynsilehto</i>	<a href="mailto:anitta.kynsilehto@uta.fi">anitta.kynsilehto@uta.fi</a>	<b>Tampere Peace Research Institute</b>
10	<i>Arcidiacono Caterina</i>	<a href="mailto:caterina.arcidiacono@unina.it">caterina.arcidiacono@unina.it</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
11	<i>Asmae Tahiri</i>	<a href="mailto:asmaetahiri@hotmail.com">asmaetahiri@hotmail.com</a>	<b>Professeur</b>
12	<i>Atika Ettaiife</i>	<a href="mailto:ettaife@yahoo.fr">ettaife@yahoo.fr</a>	<b>Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)</b>
13	<i>Aziza Boudaïf</i>	<a href="mailto:a-boudaïf@yahoo.fr">a-boudaïf@yahoo.fr</a>	<b>AMFD</b>
14	<i>Barbara Tomassini</i>	<a href="mailto:tomassini@mio-ecsde.org">tomassini@mio-ecsde.org</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
15	<i>Batoul Yahfoufi</i>	<a href="mailto:creadel_lib@hotmail.com">creadel_lib@hotmail.com</a>	<b>Centre de Ressources et d'Accompagnement en Développement Local (CREADEL)</b>
16	<i>Bochra Belhaj Hmida</i>	<a href="mailto:bochrabelhajhmida@yahoo.fr">bochrabelhajhmida@yahoo.fr</a>	<b>The campaign on inheritance</b>
17	<i>Bouchra Abdou</i>	<a href="mailto:abd.bochra@live.fr">abd.bochra@live.fr</a>	<b>Fédération de la ligue démocratique pour les droits des femmes (FLDDF)</b>
18	<i>Camelia Suica</i>	<a href="mailto:camelia.suica@ec.europa.eu">camelia.suica@ec.europa.eu</a>	<b>Délégation de l'Union Européenne au Maroc</b>
19	<i>Catherine Sophie Dimitroulias</i>	<a href="mailto:sophie.dimitroulias@wanadoo.fr">sophie.dimitroulias@wanadoo.fr</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
20	<i>Cécile Gréboval</i>	<a href="mailto:greboval@womenlobby.org">greboval@womenlobby.org</a>	<b>European Women's Lobby</b>
21	<i>Cécile Sacré</i>	<a href="mailto:cecilesacre@yahoo.fr">cecilesacre@yahoo.fr</a>	<b>Aisbl. Initiatives 21 pour le développement- Belgique</b>
22	<i>El Idrissi</i>		<b>SNRT</b>
23	<i>Eleni Adam</i>	<a href="mailto:evadam@otenet.gr">evadam@otenet.gr</a>	<b>National Council of Greek Women</b>
24	<i>Esther Foucher</i>	<a href="mailto:ffm13@wanadoo.fr">ffm13@wanadoo.fr</a>	<b>Forum Femmes Méditerranée</b>



25	<i>Fabia Marguerite Midman</i>	<a href="mailto:nwodforum@netscape.net">nwodforum@netscape.net</a>	<b>New World Order Development Forum</b>
26	<i>Fatiha Hassouni</i>	<a href="mailto:fatiha.hassouni@ec.europa.eu">fatiha.hassouni@ec.europa.eu</a>	<b>Délégation de l'Union Européenne au Maroc</b>
27	<i>Fatima El Mdari</i>	<a href="mailto:felmdari@hotmail.com">felmdari@hotmail.com</a>	<b>Association Chouala Pour l'éducation et la culture</b>
28	<i>Fatna Sarehan</i>		<b>Association Amal</b>
29	<i>Fida Abu Ata</i>	<a href="mailto:pr@ittijah.org">pr@ittijah.org</a>	<b>ITTIJAH- Union of Arab Community Based Associations</b>
30	<i>Fouad Anwar</i>	<a href="mailto:anouarfouad@yahoo.fr">anouarfouad@yahoo.fr</a>	<b>Faculté de droit - Journaliste</b>
31	<i>Francoise Brié</i>	<a href="mailto:fr.brie@wanadoo.fr">fr.brie@wanadoo.fr</a>	<b>Fédération Nationale Solidarité Femmes</b>
32	<i>Frédéric Varenne</i>	<a href="mailto:Frederic.VARENNE@ec.europa.eu">Frederic.VARENNE@ec.europa.eu</a>	<b>Commission Européenne</b>
33	<i>Geneviève Zdrojewski</i>	<a href="mailto:Genevieve.ZDROJEWSKI@social.gouv.fr">Genevieve.ZDROJEWSKI@social.gouv.fr</a>	<b>Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique</b>
34	<i>Georges Abi Saleh</i>	<a href="mailto:gas@abl.org.lb">gas@abl.org.lb</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
35	<i>Gerarda Ventura</i>	<a href="mailto:ge.ventura@meridie.org">ge.ventura@meridie.org</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
36	<i>Hadeel Abdo</i>	<a href="mailto:h_abdo@rocketmail.com">h_abdo@rocketmail.com</a>	<b>Women Studies Centre</b>
37	<i>Hamid Lamrissi</i>	<a href="mailto:lamrissi@gmail.com">lamrissi@gmail.com</a>	<b>Réseau Marocain Euromed des ONGs</b>
38	<i>Hassan Bentaleb</i>	<a href="mailto:bentaled2006@gmail.com">bentaled2006@gmail.com</a>	<b>Libération</b>
39	<i>Houda Bazzit</i>	-	<b>Association Democratique des Femmes du Maroc (ADFM)</b>
40	<i>Hssain Terjaoui</i>	<a href="mailto:terjaoui@hotmail.com">terjaoui@hotmail.com</a>	<b>Universitaire</b>
41	<i>Jamila Beneddi</i>	-	<b>Association Amal</b>
42	<i>Jamila Sayouri</i>	<a href="mailto:jamilasayo@hotmail.com">jamilasayo@hotmail.com</a>	<b>FNARIL</b>
43	<i>Josep Robles</i>	<a href="mailto:jrobles@iemed.org">jrobles@iemed.org</a>	<b>Institut Européen de la Méditerranée (IEMed)</b>
44	<i>Kabil Saadul</i>	<a href="mailto:sakabil@yahoo.fr">sakabil@yahoo.fr</a>	<b>Forum Saada</b>
45	<i>Karim Mdouari</i>	<a href="mailto:karim.mdouari@gmail.com">karim.mdouari@gmail.com</a>	<b>Les échos</b>
46	<i>Khadija Arabany</i>		<b>El Menara Londres</b>
47	<i>Khadija Cherif</i>	<a href="mailto:khadouja003@yahoo.fr">khadouja003@yahoo.fr</a>	<b>Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)</b>
48	<i>Khadija Errebbah</i>	<a href="mailto:gender.consulting10@gmail.com">gender.consulting10@gmail.com</a>	<b>Association Democratique des Femmes du Maroc (ADFM)</b>
49	<i>Khadija Sadouk</i>	<a href="mailto:sadoukhhadija@yahoo.fr">sadoukhhadija@yahoo.fr</a>	<b>Espace associatif</b>
50	<i>Khadija Sifi</i>	<a href="mailto:k.sifi@hotmail.fr">k.sifi@hotmail.fr</a>	<b>Radio Atlantic</b>
51	<i>Khadija Yamlahi</i>	<a href="mailto:Yamlahi_khadija@yahoo.fr">Yamlahi_khadija@yahoo.fr</a>	<b>Forum de la famille</b>
52	<i>Khalid Amine</i>	<a href="mailto:sawtessahafa@gmail.com">sawtessahafa@gmail.com</a>	<b>Sawtessahafa.ma</b>
53	<i>Laila Emerhrane</i>	<a href="mailto:imerhrane.laila@yahoo.fr">imerhrane.laila@yahoo.fr</a>	<b>Organisation Marocaine des Droits Humains</b>



**(OMDH)**

			<b>UAF</b>
54	<i>Laila Essalih</i>	<a href="mailto:esslaila@yahoo.fr">esslaila@yahoo.fr</a>	<b>UAF</b>
55	<i>Lamia Jabreen</i>	<a href="mailto:lamyawclac.org">lamyawclac.org</a>	<b>Women Center for Legal Aid and Counselling (WCLAC)</b>
56	<i>Lina Al Qurah</i>	<a href="mailto:lqu@euromedrights.net">lqu@euromedrights.net</a>	<b>EMHRN</b>
57	<i>Magali Thill</i>	<a href="mailto:direccion@acsur.org">direccion@acsur.org</a>	<b>Referant politique</b>
58	<i>Magdy Abdel-Hamid Belal</i>	<a href="mailto:cpe_eg@yahoo.com">cpe_eg@yahoo.com</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
59	<i>Marcela Guadalupe García Vásquez</i>	<a href="mailto:masitagar@gmail.com">masitagar@gmail.com</a>	<b>Federacion de Asociaciones de Defensa y Promocion de los Derechos Humanos</b>
60	<i>Maria Luigia Calia</i>	<a href="mailto:marisa.calia@imedweb.eu">marisa.calia@imedweb.eu</a>	<b>Istituto per il Mediterraneo (IMED)</b>
61	<i>María-Àngels Roque</i>	<a href="mailto:maroque@iemed.org">maroque@iemed.org</a>	<b>Institut Européen de la Méditerranée (IEMed)</b>
62	<i>Michel Tubiana</i>	<a href="mailto:michel.tubiana@wanadoo.fr">michel.tubiana@wanadoo.fr</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
63	<i>Mohamed Mahmach</i>		<b>SNRI</b>
64	<i>Mohamed Nabil</i>		<b>Casa FM</b>
65	<i>Mohamed Zainabi</i>	<a href="mailto:mohamed.zainabi@gmail.com">mohamed.zainabi@gmail.com</a>	<b>L'observateur du Maroc</b>
66	<i>Mohamed Zouhar</i>		<b>Maroc Sud</b>
67	<i>Mokhtar Trifi</i>	<a href="mailto:mokhtrifi@yahoo.fr">mokhtrifi@yahoo.fr</a>	<b>Plateforme Euromed - FIDH</b>
68	<i>Mona Kamar</i>	<a href="mailto:mmrad10@hotmail.com">mmrad10@hotmail.com</a>	<b>Association de la Responsabilité Civique</b>
69	<i>Mostapha Bouzouze</i>	<a href="mailto:mbouzouze@yahoo.fr">mbouzouze@yahoo.fr</a>	<b>Maroc News</b>
70	<i>Nadia Abdel Wahab El Afify</i>	<a href="mailto:nelafifi@yahoo.com">nelafifi@yahoo.com</a>	<b>New Woman Research and Study Foundation</b>
71	<i>Nadia Kinana</i>	<a href="mailto:ext-m@euromedplatform.org">ext-m@euromedplatform.org</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
72	<i>Nadine Morgan</i>	<a href="mailto:int2@euromedrights.net">int2@euromedrights.net</a>	<b>EMHRN</b>
73	<i>Najat Batal</i>	<a href="mailto:najatlbatal@gmail.com">najatlbatal@gmail.com</a>	<b>Jaridat El Ittihad El eshteraki</b>
74	<i>Neila Jrad</i>	<a href="mailto:kaena200@gmail.com">kaena200@gmail.com</a>	<b>Association Des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Developpement (AFTURD)</b>
75	<i>Nerea Craviotto Ortega</i>	<a href="mailto:palestina4@acsur.org">palestina4@acsur.org</a>	<b>AC SUR – Las Segovias</b>
76	<i>Ohaila Shomar</i>	<a href="mailto:ohaila@sawa.ps">ohaila@sawa.ps</a>	<b>SAWA All the Women Together to Day and Tomorrow</b>
77	<i>Oumnia Alaoui</i>	<a href="mailto:oumnia.alaoui@gmail.com">oumnia.alaoui@gmail.com</a>	<b>Association Democratique des Femmes du Maroc (ADFM)</b>
78	<i>Patricia Jimenez</i>	<a href="mailto:jjimenez@boell.eu">jjimenez@boell.eu</a>	<b>Heinrich Böll Stiftung</b>
79	<i>Rabea Naciri</i>	<a href="mailto:demos.rnaciri@menara.ma">demos.rnaciri@menara.ma</a>	<b>CEDAW Campaign "Equality without</b>



reservations"

			<b>Ministère Marocain du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité</b>
80	<i>Rachida Tahri</i>	<a href="mailto:rtahri@gmail.com">rtahri@gmail.com</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
81	<i>Radhia Ben Haj Zekri</i>	<a href="mailto:zekri.radhia@yahoo.fr">zekri.radhia@yahoo.fr</a>	<b>CIOFEM</b>
82	<i>Rajaa Berrada</i>	<a href="mailto:berrajra@yahoo.fr">berrajra@yahoo.fr</a>	<b>(Istituto per il Mediterraneo) IMED</b>
83	<i>Rania Kutteneh</i>	<a href="mailto:rania.kutteneh@imedweb.eu">rania.kutteneh@imedweb.eu</a>	<b>My Nationality is a Right for Me and My Family</b>
84	<i>Rola Al-Masri</i>	<a href="mailto:rmasri@crt-da.org.lb">rmasri@crt-da.org.lb</a>	<b>Association Amal</b>
85	<i>Saadia Saadi</i>	<a href="mailto:saadisaadia@hotmail.fr">saadisaadia@hotmail.fr</a>	<b>Kvinna til kvinna Foundation (KTK)</b>
86	<i>Saba Nowzari</i>	<a href="mailto:saba.nowzari@kvinnatillkvinna.se">saba.nowzari@kvinnatillkvinna.se</a>	<b>Appropriate communication Techniques for Development center (ACT)</b>
87	<i>Salma Alkilany</i>	<a href="mailto:Salma_hossny@yahoo.com">Salma_hossny@yahoo.com</a>	<b>Forum Saada/Hay Mohamadi</b>
88	<i>Samhari Mohamed</i>	<a href="mailto:samhari23@hotmail.com">samhari23@hotmail.com</a>	<b>Délégation de l'Union Européenne au Maroc</b>
89	<i>Sandra Bareyre</i>	<a href="mailto:sandra.bareyre@ec.europa.eu">sandra.bareyre@ec.europa.eu</a>	<b>ADALAH, The Legal Center for Arab Minority Rights in Israel</b>
90	<i>Sawsan Zaher</i>	<a href="mailto:sawsan@adalah.org">sawsan@adalah.org</a>	<b>Journaliste - Les échos quotidien</b>
91	<i>Selma Bennani</i>		<b>Aspettare stanca</b>
92	<i>Serena Dinelli</i>	<a href="mailto:renadine@mc-link.it">renadine@mc-link.it</a>	<b>Action in Mediterranean</b>
93	<i>Simone Susskind</i>	<a href="mailto:simone.susskind@museuro.org">simone.susskind@museuro.org</a>	<b>Aljareeda Aloula</b>
94	<i>Smail Rouhi</i>	<a href="mailto:smail.rouhi@gmail.com">smail.rouhi@gmail.com</a>	<b>Libération</b>
95	<i>Sofia Aliamet</i>	<a href="mailto:sofia.aliamet@laposte.net">sofia.aliamet@laposte.net</a>	<b>Réseau Marocain Euromed des ONGs</b>
96	<i>Soubhi</i>	<a href="mailto:maroceuromed@gmail.com">maroceuromed@gmail.com</a>	<b>Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM)</b>
97	<i>Teresa Boccia</i>	<a href="mailto:boccia@unina.it">boccia@unina.it</a>	<b>Association Epanouissement Féminin</b>
98	<i>Touria Eloumri</i>	<a href="mailto:aefmarocaine@yahoo.fr">aefmarocaine@yahoo.fr</a>	<b>Institute of Progressive Women Union</b>
99	<i>Wafa Abed</i>	<a href="mailto:wafaabed@yahoo.com">wafaabed@yahoo.com</a>	<b>Forum international des femmes de la Méditerranée</b>
100	<i>Wassila Tamzali</i>	<a href="mailto:wassyla.tamzali@free.fr">wassyla.tamzali@free.fr</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
101	<i>Yacine Saadi</i>	<a href="mailto:yacine.saadi@euromedplatform.org">yacine.saadi@euromedplatform.org</a>	<b>Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH)</b>
102	<i>Yamna Ghabbar</i>	<a href="mailto:ghabbary@gmail.com">ghabbary@gmail.com</a>	



<b>103</b>	<i>Yolanda Aixela Cabre</i>	<a href="mailto:yaixela@imf.csic.es">yaixela@imf.csic.es</a>	<b>Spanish Council for Scientific Research</b>
<b>104</b>	<i>Youssef Habash</i>	<a href="mailto:habash74@hotmail.com">habash74@hotmail.com</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
<b>105</b>	<i>Ziad Abdel Samad</i>	<a href="mailto:abdel.samad@annd.org">abdel.samad@annd.org</a>	<b>Plateforme Euromed</b>
<b>106</b>	<i>Zohra Sadik</i>	<a href="mailto:zohra.sadik@caramail.com">zohra.sadik@caramail.com</a>	<b>Fédération de la ligue démocratique pour les droits des femmes (FLDDF)</b>





## **Conclusions de la Deuxième Conférence Ministérielle Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, Marrakech, 11 et 12 novembre 2009**

1. Les ministres des 43 pays membres de l'Union pour la Méditerranée, réunis les 11 et 12 novembre 2009 à Marrakech, reconnaissent l'importance de la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, qui s'est tenue à Istanbul en 2006. La conférence de Marrakech a lieu conformément à la déclaration de Barcelone et au programme de travail quinquennal approuvé lors du sommet marquant le 10<sup>e</sup> anniversaire du partenariat euro-méditerranéen, qui s'est tenu à Barcelone en 2005; ce programme prévoyait en effet que les partenaires prendraient "des mesures en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes, d'empêcher toute forme de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes".
2. Dans cet esprit, les partenaires euro-méditerranéens, conformément à leurs obligations internationales, réaffirment leur engagement en faveur de l'égalité de jure et de facto entre les hommes et les femmes et du respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes comme des hommes, tels qu'ils sont définis dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auquel ils sont parties, en particulier dans la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans le Programme d'action de Pékin et dans la Déclaration du Millénaire ainsi que dans les objectifs du Millénaire pour le développement.
3. À cet égard, ils rappellent l'importance que revêt la célébration des grands anniversaires de ces instruments clés, ainsi que le rôle que les partenaires euro-méditerranéens peuvent jouer pour contribuer à faire avancer la réalisation des objectifs de ces instruments, pour honorer le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le 15<sup>e</sup> anniversaire du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le 10<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'anniversaire, en 2010, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité.
4. La participation sur un pied d'égalité des femmes et des hommes à tous les domaines de la vie est un élément essentiel de démocratie. Seules l'inclusion de tous et toutes et des actions résolues permettront aux femmes de la région euro-méditerranéenne de réaliser leurs ambitions et leurs aspirations et, par extension, de contribuer à la création d'un espace commun de paix, de stabilité et de prospérité partagée dans cette région. Cet objectif, qui repose notamment sur la démocratie, le respect des droits de l'homme et le développement durable, ne pourra être atteint que si l'on garantit à toutes les femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux.
5. La participation des femmes au développement, garantie par le droit international et intégrée dans les politiques nationales, constitue une valeur fondamentale universellement acceptée et une condition indispensable au développement socio-économique et à la bonne gouvernance démocratique dans la région euro-méditerranéenne. Les ministres euro-méditerranéens se déclarent satisfaits des mesures concrètes prises en ce sens et soulignent que les partenaires euro-méditerranéens doivent ensemble préserver cette valeur et en faire une réalité grâce à des politiques, des mesures et des projets.



6. Dans le droit fil :

- du programme de travail euro-méditerranéen approuvé lors du sommet de Barcelone tenu en 2005, et notamment de ses objectifs concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion des droits de la femme;
- des conclusions de la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, tenue les 14 et 15 novembre 2006 à Istanbul;
- de la déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008, visant à relancer les efforts destinés à transformer la Méditerranée en un espace de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité;
- des conclusions de la première conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'emploi et du travail, tenue les 9 et 10 novembre 2008 à Marrakech, et du cadre d'action dans le domaine de l'emploi, de l'employabilité et du travail décent adopté à cette occasion, où ils se fixent notamment pour objectif de promouvoir l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, d'améliorer le taux d'emploi des femmes et, en particulier, d'encourager leur accès à des emplois décents, conformément au cadre d'action adopté lors de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de 2006 sur le renforcement du rôle des femmes dans la société.

7. Les partenaires euro-méditerranéens partagent la conviction que l'Union pour la Méditerranée joue un rôle important pour ce qui est de relever les défis communs à leurs pays, de manière à garantir que les femmes puissent jouir pleinement de leurs droits fondamentaux et à assurer l'égalité des sexes.

8. La conférence de Marrakech a permis aux partenaires de l'Union pour la Méditerranée de faire le point des actions communes engagées depuis la première conférence ministérielle tenue à Istanbul (les 14 et 15 novembre 2006), de procéder à un échange de vues sur les moyens de réaliser leur volonté politique commune par des actions menées aux niveaux national, sous-régional et régional et destinées à améliorer le statut des femmes, à renforcer le rôle des femmes dans la vie politique, civile, sociale, économique et culturelle, et à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et des filles.

9. La conférence de Marrakech offre l'occasion d'évaluer les progrès réalisés depuis la mise en place du cadre commun d'action 2006-2011 et de tirer les enseignements de cette première expérience. Elle offre également l'occasion de réaffirmer les actions convenues par les partenaires de l'Union pour la Méditerranée.

10. Les ministres réaffirment leur attachement aux conclusions d'Istanbul et au cadre commun d'action 2006-2011, qui constitue à ce jour l'un des cadres d'action les plus importants pour encourager la pleine jouissance par les femmes de leurs droits fondamentaux, assurer l'égalité des sexes et renforcer le rôle des femmes dans la société au sein de l'Union pour la Méditerranée.

11. Les ministres se félicitent des efforts déployés jusqu'à présent par tous les participants dans le contexte de la mise en oeuvre du cadre commun d'action d'Istanbul. Ils notent avec satisfaction les progrès réalisés pour ce qui est de promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes au niveau euro-méditerranéen, grâce au cadre commun d'action 2006-2011 et aux mesures prises au titre de celui-ci.

12. Ils soulignent toutefois qu'il faut encore déployer des efforts considérables pour donner effet, concrètement et intégralement, au cadre commun d'action 2006-2011 et ils conviennent cet égard





d'intensifier leurs efforts pour en faire un catalyseur de toutes les synergies, résolument tourné vers des réalisations concrètes, dans un esprit de responsabilité partagée, de respect mutuel et de dialogue.

13. Ils conviennent que d'importants défis subsistent dans les 43 pays de l'Union pour la Méditerranée, qui empêchent les femmes de jouir pleinement, et sur un pied d'égalité avec les hommes, de leurs droits fondamentaux, notamment les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes sur le marché du travail, qui empêchent les femmes d'accéder à l'indépendance financière et augmentent le risque de pauvreté et d'exclusion sociale pour les femmes, la sous-représentation des femmes dans les processus décisionnels public, politique et économique, le problème de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et le phénomène persistant des violences à l'encontre des femmes, sous toutes ses formes et manifestations, y compris la violence domestique, la violence sur le lieu de travail, et en particulier le sort des femmes victimes de conflits armés et de situations d'occupation étrangère.

14. Ils affirment qu'il est nécessaire d'accorder toute l'attention voulue à la contribution des femmes à l'économie et à l'impact de la crise financière actuelle et au ralentissement économique mondial sur la vie des femmes et l'égalité des sexes, et d'intégrer une perspective de genre et la participation des femmes dans les mesures de relance.

15. Convaincus que la participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des hommes à tous les domaines de la vie économique, politique et publique constitue un élément essentiel de démocratie et de développement durable, les ministres sont d'accord pour estimer que de nouvelles mesures concrètes doivent être mises en œuvre pour atteindre cet objectif et intégrer la dimension de genre dans tous les domaines d'action, en tenant compte de la diversité de la région.

16. Les ministres réaffirment qu'ils sont résolus à combattre toutes les formes de violence contre les femmes, en adoptant et en mettant en œuvre des mesures législatives et politiques pour prévenir ce phénomène, protéger et soutenir les victimes et poursuivre les auteurs de violences contre les femmes, de manière à garantir que les femmes puissent jouir pleinement de leurs droits fondamentaux.

17. Les ministres insistent sur le rôle important que joue la société civile, et notamment la plateforme non-gouvernementale EuroMed, partenaires précieux dans le processus irréversible engagé à Istanbul. Ils soulignent, dans ce contexte, l'importance que revêtent les institutions nationales indépendantes s'occupant de droits de l'homme, instaurées conformément aux principes de Paris, et les organisations non-gouvernementales, notamment celles qui oeuvrent en faveur de la pleine jouissance par les femmes de leurs droits fondamentaux et de l'égalité des sexes. Ils encouragent l'établissement d'un dialogue entre les entités gouvernementales et ces organisations de la société civile et l'échange de meilleures pratiques entre les acteurs de la société civile de la région euro-méditerranéenne en ce qui concerne le renforcement du rôle des femmes dans la société et l'autonomisation des femmes.

18. En outre, ils soulignent qu'il importe de promouvoir le dialogue au sein de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, en particulier au sein de la Commission pour les droits de la femme, des Comités économiques et sociaux et institutions analogues, ainsi qu'au sein des associations de jeunesse, des syndicats, des entreprises et des associations professionnelles, conformément à la législation nationale, s'il y a lieu, et la coopération entre les administrations



nationales, régionales et locales. Toutes ces organisations devraient être davantage associées à la mise en œuvre du cadre commun d'action.

19. Les ministres soulignent la valeur ajoutée que représente la coopération entre les 43 pays de l'Union pour la Méditerranée dans le but d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et de tirer les enseignements des expériences et des meilleures pratiques, tout en tenant compte des spécificités de chaque pays. À cet égard, ils encouragent les activités régionales et sous-régionales.

20. Les ministres prennent acte de la mise en œuvre du programme régional intitulé "Renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne", qui est financé par la Commission européenne en tant que mesure d'accompagnement de la mise en œuvre des conclusions de la conférence ministérielle d'Istanbul. Ils attendent avec intérêt d'être informés des résultats de ce programme.

21. Les ministres soulignent la nécessité pour chaque partenaire de définir clairement, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies destinées à faire en sorte que les femmes puissent jouir pleinement, sur un pied d'égalité avec les hommes, de tous les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, et d'adopter et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux, de renforcer les mécanismes institutionnels, de promouvoir l'intégration des questions d'égalité entre les sexes, les actions positives, la budgétisation sensible au genre, la mise en place de capacités, les actions de sensibilisation, l'acquisition de connaissances et d'autres mesures et stratégies.

22. Sous l'égide du cadre d'action d'Istanbul et au terme des trois premières années de sa mise en œuvre, des priorités clés ont été définies pour servir de catalyseur aux actions.

23. Les ministres réaffirment leur ferme volonté d'œuvrer en faveur de l'adoption de mesures qui permettent de mettre en œuvre intégralement et effectivement, notamment par des réformes de la législation et des politiques, les conventions des Nations unies relatives aux droits fondamentaux des femmes auxquelles leur pays est partie, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son protocole facultatif ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement.

24. En ce sens, les ministres renouvellent leur engagement en faveur des actions ci-après, qui seront menées par tous les partenaires, conformément à leurs obligations internationales, en ce qu'elles créent de réelles possibilités pour les femmes dans la région:

i. Les droits civils et politiques : mettre en œuvre les obligations qui découlent des conventions internationales visant à promouvoir la pleine jouissance par les femmes de leurs droits fondamentaux (en particulier la CEDAW), des instruments concernant les femmes, la paix et la sécurité (contribuer à la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies, dans la perspective de la réunion ministérielle qui aura lieu à l'occasion du 10e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies); revoir les législations discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles qui seraient encore mises en œuvre en contravention avec les obligations internationales contractées par les Etats; promouvoir le rôle des femmes dans les processus décisionnels politiques et leur permettre d'exercer des responsabilités dans ces processus; supprimer toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles, y compris dans les situations de conflit armé et d'occupation étrangère, et lutter contre la traite des femmes et des filles; contribuer à



renforcer les capacités et le travail en réseau des institutions publiques nationales et des organisations de la société civile oeuvrant à la protection et à la promotion de la pleine jouissance par les femmes de leurs droits fondamentaux, à améliorer l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'homme et à garantir les droits des migrantes et des réfugiées;

ii. Les droits économiques: dans le contexte actuel de crise économique et financière, l'émancipation financière des femmes revêt un caractère clairement prioritaire; il s'agit d'assurer l'égalité des sexes dans l'emploi (y compris l'égalité de rémunération et le travail décent), de garantir une protection sociale et de lutter contre la pauvreté; de garantir l'égalité d'accès à l'emploi et sur le marché du travail et l'égalité en matière d'avancement, de promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes en améliorant notamment leur accès, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la propriété de terres et d'entreprises, au secteur financier, aux marchés, à l'information, à la formation et au travail en réseau et d'encourager les institutions financières à concevoir des produits adaptés aux besoins des femmes, notamment en octroyant des microcrédits; de promouvoir des modules permettant d'améliorer les compétences des femmes entrepreneurs en matière de gestion économique et financière et d'investir, dans le cadre d'une "économie intelligente", dans la participation des femmes à l'économie; d'encourager la budgétisation sensible au genre et de garantir le droit des femmes d'avoir la maîtrise de leurs biens, de leurs revenus et de leurs ressources.

iii. Les droits culturels et sociaux : lutter contre toutes les formes de stéréotypes sexistes; assurer l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, y compris aux nouvelles technologies de l'information; reconnaître les besoins spécifiques des femmes en matière de santé et assurer l'égalité d'accès aux soins de santé (y compris la santé sexuelle et reproductive); encourager une présentation équilibrée et non stéréotypée et des femmes et des hommes dans les médias; promouvoir la participation des femmes au dialogue entre les cultures et aux échanges culturels. Il convient d'accorder une attention particulière à l'intégration de la dimension genre dans l'éducation et la formation ainsi que dans les politiques en matière de santé; cela revêt une importance capitale pour le succès des objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'un concerne la suppression des inégalités entre les sexes à tous les niveaux d'ici 2015.

25. Les ministres soulignent qu'il importe d'accorder une attention particulière aux femmes migrantes, en élaborant des plans méditerranéens destinés à les intégrer dans le processus de développement, en conformité avec les instruments régionaux et internationaux auxquels leur pays est partie. Le rôle positif que jouent les femmes migrantes dans le développement des sociétés qui les accueillent doit être reconnu. Il convient de mettre en oeuvre des mesures qui permettent de les protéger de la discrimination et de la xénophobie et qui garantissent le respect de leurs droits fondamentaux. Les ministres conviennent que les services de conseils et l'éducation sensibles au genre et à la diversité culturelle constituent des instruments importants pour promouvoir l'intégration des femmes migrantes dans les sociétés dans lesquelles elles vivent.

26. Les ministres réaffirment qu'il importe d'accorder une attention particulière aux réfugiées et à leurs besoins spécifiques et de garantir leurs droits conformément aux principes relatifs aux droits de l'homme, au droit humanitaire international et aux normes et résolutions internationales traitant des réfugiés en prenant en compte une perspective de genre.

27. Les ministres soulignent qu'il importe d'accorder une attention particulière à la situation des femmes dans les zones rurales. Ils s'engagent à faire en sorte que celles-ci aient accès, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la formation et à l'éducation, aux services de santé, au crédit,



aux infrastructures de commercialisation et aux technologies appropriées, et qu'elles puissent bénéficier, sur un pied d'égalité avec les hommes, des programmes de sécurité sociale.

28. Les ministres s'engagent également à mener un travail de plaidoyer et de communication, qui est indispensable compte tenu du caractère volontaire du processus d'Istanbul et qui est de nature à créer chez les partenaires le sentiment d'être parties prenantes et d'avoir une responsabilité commune. Ils affirment qu'il importe de conférer une plus grande visibilité à tous les efforts entrepris dans le cadre du processus d'Istanbul.

29. En outre, les partenaires de l'Union pour la Méditerranée soulignent qu'il y a lieu de dégager des ressources suffisantes pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi du cadre d'action d'Istanbul. Les 43 pays de l'Union pour la Méditerranée examineront favorablement la possibilité d'accroître le soutien financier aux activités liées à la mise en œuvre du cadre commun d'action d'Istanbul.

30. Les ministres invitent toutes les parties concernées, y compris tous les échelons des administrations, notamment les dispositifs nationaux concernant l'égalité des sexes, les institutions européennes, les partenaires sociaux, les entreprises et les organisations de la société civile à contribuer à la mise en application de ce cadre.

31. Les ministres réaffirment leur attachement aux conclusions de la première conférence euro-méditerranéenne sur l'emploi et le travail, tenue à Marrakech les 9 et 10 novembre 2008, concernant l'instauration d'un dialogue social efficace pour améliorer l'égalité des sexes dans l'emploi, y compris le dialogue tripartite entre les partenaires sociaux et les gouvernements, qui est essentiel à la mise en œuvre d'actions concrètes aux niveaux national et local.

32. Les ministres invitent le monde des affaires et les investisseurs à contribuer à la mise en œuvre du cadre d'action en encourageant la responsabilité sociale des entreprises, en vue d'améliorer réellement l'égalité des sexes dans l'accès au marché du travail et sur le lieu de travail.

33. Les ministres soulignent l'importance que revêt la coopération avec les organisations internationales, en particulier les Nations unies.

34. Les ministres réaffirment leur attachement à une mise en œuvre intégrale et efficace du cadre commun d'action 2006-2011 et s'engagent à faire en sorte qu'il se traduise par des politiques mises en œuvre dans chaque pays. Dans cet esprit, ils soulignent la possibilité qui s'offre d'intégrer les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels des femmes dans le programme du dialogue euro-méditerranéen, y compris dans le cadre des accords d'association, des plans d'action relevant de la politique européenne de voisinage ainsi que dans les programmes et projets mis en place par l'UE. Ils soulignent la nécessité d'assurer la cohérence entre les diverses initiatives régionales et les projets de coopération bilatérale avec l'UE.

35. Les ministres reconnaissent que le processus instauré par la conférence d'Istanbul est un processus pionnier en ce qu'il propose des mesures d'accompagnement visant à appuyer un processus de consultation régionale auquel participent toutes les parties concernées, y compris la société civile. Il s'agit d'un processus d'apprentissage entre partenaires égaux et d'un échange de meilleures pratiques, ainsi que d'un travail commun sur les obstacles et les intérêts communs.

36. Les ministres reconnaissent que le suivi est un élément important du processus et



conviennent de consolider les mécanismes destinés à assurer le suivi du cadre commun d'action 2006 - 2011.

37. Les ministres mandatent les réunions des hauts fonctionnaires/experts sur le renforcement du rôle des femmes dans la société d'assurer de manière appropriée le suivi en 2010 et 2011.

38. Les réunions des hauts fonctionnaires/experts auront lieu au moins une fois par an pour procéder à un échange de vues sur les tendances et développements au niveau national, définir et échanger les meilleures pratiques, ainsi que pour aborder les questions qui se posent dans le contexte de la mise en œuvre du cadre commun d'action 2006-2011.

39. Les réunions produiront un document recensant les progrès accomplis dans le contexte du cadre commun d'action 2006-2011, qui sera présenté à la prochaine conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société.

40. Selon la déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008, qui souligne la nécessité d'étendre la coopération entre les partenaires dans des domaines comme le renforcement du rôle des femmes dans la société, les ministres affirment qu'il convient de traduire les objectifs de l'Union pour la Méditerranée en des projets concrets, plus visibles pour les citoyens.

41. Les ministres conviennent de promouvoir des projets dans le cadre desquels les différentes parties concernées (États, autorités locales, sociétés privées et sociétés civiles) tirent parti de l'expérience acquise et utilisent les instruments et moyens disponibles pour encourager et appuyer le rôle positif des femmes dans le développement.

42. Les ministres proposent d'intégrer l'égalité des sexes au nombre des projets prioritaires s'inscrivant dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. À cet effet, ils encourageront des initiatives relatives au financement volontaire et coordonné de projets sur le renforcement du rôle des femmes dans la société.

43. Les ministres encouragent les partenaires à présenter des projets concrets et se félicitent que les nouveaux projets ci-après aient été proposés pour l'Union pour la Méditerranée:

- la fondation des femmes pour la Méditerranée (France, Liban, Jordanie, Maroc), en annexe;
- le projet d'éducation et de formation pour les femmes et les filles vulnérables (Jordanie);
- le projet sur la sécurité pour les femmes et les filles vulnérables (Jordanie);
- le réseau des médias pour l'émancipation et la protection des femmes (Jordanie);
- les technologies de communication et d'information au service de la lutte contre la pauvreté (Égypte), en annexe;
- le centre pour l'émancipation politique des femmes (Égypte), en annexe.

44. Les ministres conviennent que la prochaine conférence ministérielle aura lieu en 2012. Le plan d'action approuvé à Istanbul et les priorités soulignées dans la présente déclaration restent donc valables jusqu'à la prochaine conférence ministérielle.

45. Les ministres félicitent la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée et remercient le Royaume du Maroc pour son aimable et généreuse hospitalité et pour tous les efforts consentis pour assurer le succès de la deuxième conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, tenue le 11 et 12 novembre 2009 à Marrakech, dans le prolongement de la première conférence ministérielle tenue à Istanbul les 14 et 15 novembre 2006.





## **Déclaration finale de la Conférence “Egalité des sexes dans la région euro-méditerranéenne : Du plan-cadre à l’action”, organisée par le REMDH et la Plateforme Euromed à Istanbul, les 24-25 octobre 2009**

Les 24-25 octobre 2009, plus de 120 représentants des organisations de la société civile et de défense des droits humains et des droits des femmes issus des pays méditerranéens et des pays d’Europe se sont réunis à Istanbul, afin de préparer des recommandations pour la réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, qui se tiendra au Maroc les 11-12 novembre 2009.

Ces recommandations se fondent sur une évaluation de la mise en œuvre des Conclusions ministérielles sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, communément désignées sous le nom de Plan d’action d’Istanbul (PAI). Cette évaluation est présentée dans le ‘Rapport parallèle sur la mise en œuvre du Plan d’action d’Istanbul : Egalité des sexes dans la région euro-méditerranéenne: du plan d’action à l’action ?’ (voir [http://fr.euromedrights.org/index.php/publications/emhrn\\_publications/emhrn\\_publications\\_2009/3582.html](http://fr.euromedrights.org/index.php/publications/emhrn_publications/emhrn_publications_2009/3582.html))

L’adoption du PAI, en 2006, par les pays membres de l’Union européenne et les partenaires méditerranéens, a été favorablement accueillie par la société civile euro-méditerranéenne comme un outil régional efficace pour faire progresser l’égalité des sexes, en dépit de quelques faiblesses- manque de jalons concrets, d’indicateurs et de clauses contraignantes. Trois ans plus tard, toutefois, la participation égale des hommes et des femmes dans toutes les sphères de la société, considérée comme un élément crucial de la démocratie, est loin d’être une réalité.

Le Rapport parallèle révèle une mise en œuvre très modeste du PAI et un impact limité sur la promotion de la parité et des droits des femmes dans la région. Le potentiel du PAI à développer efficacement une politique d’intégration de la dimension genre est considérablement freiné par l’absence de dispositions tangibles et de mesures contraignantes. Pour le moment, le PAI reste éminemment déclaratif, et un véritable engagement en faveur de la promotion des droits des femmes est indispensable dans les trois sphères d’action définies par le PAI : les droits civils et politiques des femmes ; les droits socio-économiques des femmes et le développement durable ; et les droits des femmes dans la sphère culturelle, y compris dans le domaine de la communication et des media.

La Déclaration commune du Sommet de Paris, le 13 juillet 2008, qui a marqué le lancement de l’Union pour la Méditerranée, omet de mentionner la promotion de l’égalité hommes-femmes et des droits des femmes parmi ses priorités. Les droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels n’ont pas été intégrés aux Accords d’association entre l’UE et ses Partenaires, pas plus qu’ils n’ont été inclus aux Plans d’action de la Politique européenne de voisinage. Alors que la communauté internationale s’apprête à célébrer le 30ème anniversaire de la CEDAW en novembre 2009, beaucoup de femmes de la région Euro-Med restent victimes de la violence sexiste et d’un système patriarcal discriminatoire dans leur famille et dans leur communauté, tandis que les migrantes et les femmes exposées à des conflits et à des situations d’occupation militaire constituent des groupes particulièrement vulnérables.

Plusieurs pays n’ont pas encore levé leurs réserves à l’égard de la CEDAW, et en particulier à l’article 2, qui dispose que : « Les Etats Parties condamnent la discrimination envers les femmes, sous toutes ses formes, et s’engagent à poursuivre, par tous les moyens et sans délai, une





politique d'élimination de la discrimination envers les femmes. » Même dans les pays de la région euro-méditerranéenne qui ont amendé leur législation pour l'adapter à la CEDAW, ces lois ne sont pas appliquées comme elles devraient l'être. Une régression peut même être relevée au cours des dernières années. Plusieurs facteurs ont exacerbé les obstacles à l'intégration de la parité dans la région. La crise économique et ses effets sur la sécurité des personnes, l'occupation israélienne, les conflits armés, les carences en matière de démocratie et de libertés fondamentales, les politiques restrictives concernant les réfugiés, les migrants et les demandeurs d'asile, la montée en puissance du fondamentalisme religieux et patriarcal et son instrumentalisation par les gouvernements ont considérablement accru la vulnérabilité des femmes, et requièrent des prises de position et des actions urgentes de la part de tous les pays euro-méditerranéens. Le manque de volonté politique dans le Sud et le manque d'intérêt véritable dans le Nord affectent négativement les progrès de la parité hommes-femmes dans la région et la mise en œuvre du PAI. Par ailleurs, la question reste entière de savoir comment on peut espérer parvenir à l'égalité des sexes alors que la participation de la société civile est mise à mal et que ses représentants sont victimes de harcèlement.

**Nous, participants de la conférence de la société civile réunie à Istanbul les 24-25 Octobre 2009,**

**Considérons** que la réunion de Marrakech offre une occasion sans précédent de rectifier la trajectoire du PAI, et d'en faire un outil concret de promotion de l'égalité des sexes et de protection des droits des femmes, en complément des programmes et des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux et en coordination avec eux. Il est temps, désormais, pour les gouvernements euro-méditerranéens, de fixer des étapes plus ambitieuses et d'initier une action énergique et immédiate.

**Recommandons aux participants de la Conférence ministérielle de Marrakech :**

- a. De réaffirmer leur engagement collectif envers l'égalité des sexes et les droits des femmes en tant que valeur universelle et comme objectif clair et explicite du PAI ou de tout autre plan d'action régional concernant les femmes dans l'espace euro-méditerranéen, en conformité avec les traités européens et les conventions internationales.
- b. De respecter leur engagement envers la CEDAW en levant toutes les réserves, en ratifiant le Protocole optionnel, et en prenant toutes les mesures nécessaires pour harmoniser les constitutions et les lois nationales avec la CEDAW afin d'en assurer la mise en œuvre effective.
- c. De reconnaître la citoyenneté pleine et entière à toutes les femmes qui vivent dans l'espace euro-méditerranéen, y compris les femmes migrantes, et de garantir leurs droits sociaux, politiques, économiques et juridiques, ce qui inclut, entre autres, la reconnaissance de leurs droits égaux à l'héritage, à la propriété et à la cession des terres, à l'accès à l'emploi et au principe « salaire égal à travail égal », etc.
- d. D'initier urgemment des efforts conjoints et efficaces pour protéger les femmes et les filles dans les situations de conflits et d'occupation militaire, en particulier les femmes palestiniennes, de la violence, des violations de leurs droits humains et des crimes de guerre, et de créer des mécanismes qui impliquent les femmes dans les processus de paix





et de sécurité, en établissant des plans d'action nationaux conformément à la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

- e. De formuler et d'adopter des lois spécifiques contre la violence envers les femmes, et d'appliquer les lois existantes afin d'assurer leur mise en œuvre.
- f. De faire en sorte que les décisions prises lors de la Conférence ministérielle de Marrakech soient inclus dans les conclusions de la prochaine réunion euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères qui se tiendra à Istanbul les 25-26 novembre 2009, et que la dimension genre soit intégrée à toutes les conclusions de toutes les réunions ministérielles euro-méditerranéennes.
- g. De créer des mécanismes efficaces et fiables appuyés par des plans de travail concrets, de manière à rendre le PAI opérationnel et à suivre les progrès réalisés dans toutes les politiques Euro-Med en matière de renforcement de l'égalité des sexes, grâce par exemple à la création d'observatoires nationaux indépendants. Ce plan devra être assorti des ressources financières nécessaires. Le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne devraient être impliqués dans la conception du système et le processus de suivi.
- h. De faire en sorte que le PAI soit complètement et efficacement intégré aux instruments existants, à savoir la PEV, l'Union pour la Méditerranée et les plans d'action nationaux des pays partenaires, ainsi qu'à tous les accords de partenariat régionaux. De garantir la consultation de la société civile, et notamment des organisations de défense des droits des femmes, au niveau national comme au niveau régional, pour le suivi et l'évaluation de la PEV.
- i. De reconnaître et de soutenir les organisations de la société civile de même que leur indépendance et leur liberté d'agir en qualité de partenaires à part entière pour la promotion du PAI et le suivi de sa mise en œuvre, et de garantir leur consultation et leur participation à tout processus de prise de décision relatif aux droits des femmes et à l'égalité des sexes dans la région. La réunion ministérielle euro-méditerranéenne devrait assurer la participation de la société civile dans toute sa diversité, en particulier la plateforme non gouvernementale Euro-Med, le REMDH et les organisations de défense des droits des femmes, prendre leurs recommandations en considération et soutenir toutes les initiatives coordonnées visant à la promotion de l'égalité des sexes dans la région.
- j. D'organiser en 2010 une réunion de suivi de la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Marrakech, avec une large participation de la société civile dans sa diversité, en particulier les organisations de défense des droits des femmes et les organisations droits humains, pour évaluer les retombées de la Conférence et étudier les moyens de travailler ensemble dans ce cadre, afin de renforcer l'égalité des sexes et les droits des femmes dans la région. Cette réunion permettra de s'assurer que l'égalité des sexes et les droits des femmes seront intégrés au Forum civil 2010.

Nous rappelons que l'égalité des sexes est la condition *sine qua non* de la démocratie et du développement, et qu'il est indispensable de promouvoir sans délai l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, et de mettre fin à la violence envers les femmes.